

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-552

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 58

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« urbaniser »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.